



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

| | | |
|---|---|------------------------------|
| Identificateur de produit | Nettoyant de pièces électroniques Lectra-Motive™ NAPA® | |
| Autres moyens d'identification | | |
| Code du produit | 79510 | |
| Usage recommandé | Nettoyant de pièces électriques | |
| Restrictions d'utilisation | Aucuns connus. | |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | | |
| Fabriqués ou vendus par: | | |
| Nom de la société | CRC Canada Co. | |
| Adresse | 2-1246 Lorimar Dr. Mississauga, Ontario L5S 1R2 Canada | |
| Téléphone | 905-670-2291 | |
| Site Web | www.crc-canada.ca | |
| Courriel | Support.CA@crcindustries.com | |
| Numéro de téléphone d'urgence | Urgence 24 heures | 800-424-9300 (Canada) |
| | (CHEMTREC) | 703-527-3887 (International) |

2. Identification des dangers

| | | |
|---------------------------------|---|----------------------------------|
| Dangers physiques | Gaz sous pression | Gaz comprimé |
| Dangers pour la santé | Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
| | Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2B |
| | Sensibilisation cutanée | Catégorie 1B |
| | Cancérogénicité | Catégorie 1B |
| | Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Catégorie 3 - effets narcotiques |
| Dangers environnementaux | Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu | Catégorie 2 |
| | Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme | Catégorie 2 |

Éléments d'étiquetage



| | |
|--------------------------------|--|
| Mention d'avertissement | Danger |
| Mention de danger | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation des yeux Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut provoquer le cancer. Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Lavez vigoureusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. |

| | |
|-----------------------|---|
| Intervention | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu. |
| Stockage | Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef. Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé. |
| Élimination | Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale. |
| Autres dangers | Aucuns connus. |

Renseignements supplémentaires

Lorsqu'elles sont exposées à la chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz corrosifs nocifs ou mortels, comme le chlorure d'hydrogène ou le phosgène.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|----------|
| tétrachloroéthylène | Perchloroéthylène | 127-18-4 | 90 - 100 |
| dioxyde de carbone | | 124-38-9 | 1 - 5 |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

| | |
|---|---|
| Inhalation | Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| Contact avec la peau | Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Ingestion | Rincer la bouche. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement. |
| Informations générales | Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|--|
| Agents extincteurs appropriés | Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. |
| Agents extincteurs inappropriés | Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie. Lorsqu'elles sont exposées à la chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz corrosifs nocifs ou mortels, comme le chlorure d'hydrogène ou le phosgène. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. |

| | |
|--|--|
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. |
| Méthodes particulières d'intervention | Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. |
| Risques d'incendie généraux | Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|---|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Put material in suitable, covered, labeled containers. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. |
| Précautions relatives à l'environnement | Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. |

7. Manutention et stockage

| | |
|--|---|
| Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention | Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. |
| Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités | Aérosol niveau 1. Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer à des températures au-dessus de 120 °F/49 °C, car il pourrait brûler. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). |

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants | Type | Valeur |
|------------------------------------|------|-----------|
| dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) | STEL | 30000 ppm |
| | TWA | 5000 ppm |
| tétrachloroéthylène (CAS 127-18-4) | STEL | 100 ppm |
| | TWA | 25 ppm |

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants | Type | Valeur |
|------------------------------------|------|-------------------------------------|
| dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) | STEL | 54000 mg/m3 |
| | TWA | 30000 ppm 9000 mg/m3 5000 ppm |
| tétrachloroéthylène (CAS 127-18-4) | STEL | 678 mg/m3 |
| | TWA | 100 ppm 170 mg/m3 25 ppm |

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants | Type | Valeur |
|------------------------------------|------|-----------|
| dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) | STEL | 15000 ppm |
| | TWA | 5000 ppm |
| tétrachloroéthylène (CAS 127-18-4) | STEL | 100 ppm |
| | TWA | 25 ppm |

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants | Type | Valeur |
|------------------------------------|------|-----------|
| dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) | STEL | 30000 ppm |
| | TWA | 5000 ppm |
| tétrachloroéthylène (CAS 127-18-4) | STEL | 100 ppm |
| | TWA | 25 ppm |

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Composants | Type | Valeur |
|------------------------------------|------|-----------|
| dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) | STEL | 30000 ppm |
| | TWA | 5000 ppm |
| tétrachloroéthylène (CAS 127-18-4) | STEL | 100 ppm |
| | TWA | 25 ppm |

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

| Composants | Type | Valeur |
|------------------------------------|------|-------------------------------------|
| dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) | STEL | 54000 mg/m3 |
| | TWA | 30000 ppm 9000 mg/m3 5000 ppm |
| tétrachloroéthylène (CAS 127-18-4) | STEL | 685 mg/m3 |
| | TWA | 100 ppm 170 mg/m3 25 ppm |

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

| Composants | Valeur | Déterminant | Échantillon | Temps d'échantillonnage |
|------------------------------------|----------|---------------------|-------------------------|-------------------------|
| tétrachloroéthylène (CAS 127-18-4) | 0.5 mg/l | Tétrachloroéthylène | Sang | * |
| | 3 ppm | Tétrachloroéthylène | Air de fin d'expiration | * |

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

| | |
|--|---|
| Contrôles d'ingénierie appropriés | Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doit être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit. |
| Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle | |
| Protection du visage/des yeux | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Porter des gants de protection en: Alcool polyvinylique (PVA). Ethyl vinyl alcohol laminate (EVAL). Silver Shield® Viton®. |
| Autre | Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. |
| Protection respiratoire | S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. |
| Dangers thermiques | Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire. |
| Considérations d'hygiène générale | Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. |

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

| | |
|---|--------------------------------|
| État physique | Liquide. |
| Forme | Aérosol |
| Couleur | Incolore. |
| Odeur | Effet irritant. |
| Seuil olfactif | 50 ppm |
| pH | Non disponible. |
| Point de fusion et point de congélation | -22.3 °C (-8.1 °F) estimation |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | 121.3 °C (250.3 °F) estimation |
| Point d'éclair | None (Tag Closed Cup) |
| Taux d'évaporation | Très rapide. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Non disponible. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Tension de vapeur | 1352.4 hPa estimation |
| Densité de vapeur | 5.76 (air = 1) |
| Densité relative | 1.62 |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | 0.02 % (25 °C (77 °F)) |

| | |
|---|-------------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Autres informations | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | 2.88 |
| Pourcentage de matières volatiles | 97.7 % estimation |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | Chaleur, flammes et étincelles. Lorsqu'elles sont exposées à la chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz corrosifs nocifs ou mortels, comme le chlorure d'hydrogène ou le phosgène. Contact avec des matériaux incompatibles. |
| Matériaux incompatibles | Les agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes. L'oxygène. Peroxydes. Métaux en poudre. |
| Produits de décomposition dangereux | Oxydes de carbone. Chlorhydrique. Chlore Phosgène. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. |
| Contact avec la peau | Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Contact avec les yeux | Provoque une irritation des yeux |
| Ingestion | Faible danger présumé en cas d'ingestion. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmolement, rougeur et gênes. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets narcotiques. Peut provoquer une allergie cutanée.

| Produit | Espèces | Résultats d'épreuves |
|--|----------------|------------------------------|
| Nettoyant de pièces électroniques Lectra-Motive™ NAPA® | | |
| <u>Aiguë</u> | | |
| Cutané | | |
| DL50 | Lapin | 3305 mg/kg estimation |
| Inhalation | | |
| CL50 | Rat | 20 mg/l, 4 heures estimation |
| Orale | | |
| DL50 | Rat | 2692 mg/kg estimation |

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

| | |
|---|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Provoque une irritation cutanée. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque une irritation des yeux |
| Sensibilisation respiratoire | N'est pas un sensibilisant respiratoire. |
| Sensibilisation cutanée | Peut provoquer une allergie cutanée. |

| | | |
|--|---|--|
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique. | |
| Cancérogénicité | Peut provoquer le cancer. | |
| Carcinogènes selon l'ACGIH | A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme. | |
| tétrachloroéthylène (CAS 127-18-4) | | |
| Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité | Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme. | |
| TÉTRACHLORÉTHYLÈNE (CAS 127-18-4) | | |
| Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène | Detected carcinogenic effect in animals. | |
| tétrachloroéthylène (CAS 127-18-4) | | |
| Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité | 2A Probablement cancérogène pour l'homme. | |
| tétrachloroéthylène (CAS 127-18-4) | | |
| États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes | Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains | |
| tétrachloroéthylène (CAS 127-18-4) | | |
| Toxicité pour la reproduction | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Peut causer de la somnolence et des étourdissements. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Non classé. | |
| Danger par aspiration | N'est pas un danger d'aspiration. | |
| Effets chroniques | Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. | |

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|------------------------------------|--|----------------------------|
| tétrachloroéthylène (CAS 127-18-4) | | |
| Aquatique | | |
| Poisson | CL50 Truite arc-en-ciel ,donaldson trout (Oncorhynchus mykiss) | 4.73 - 5.27 mg/l, 96 hours |

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

tétrachloroéthylène 2.88

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Élimination de déchet provenant de résidus de produits / de produits inutilisés Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Empty container can be recycled. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1950

| | |
|---|--|
| Désignation officielle de transport de l'ONU | AÉROSOLS, non inflammables contenant des matières de la classe 6.1, groupe d'emballage III |
| Classe de danger relative au transport | |
| Classe | 2.2 |
| Danger subsidiaire | 6.1(PGIII) |
| Groupe d'emballage | Sans objet. |
| Dangers environnementaux | Non. |
| Précautions spéciales pour l'utilisateur | Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler. |
| Dispositions particulières | 80 |

IATA

| | |
|-------------------------------------|---|
| UN number | UN1950 |
| UN proper shipping name | Aerosols, non-flammable, containing substances in Division 6.1, Packing Group III |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 2.2 |
| Subsidiary risk | 6.1 |
| Packing group | Not applicable. |
| Environmental hazards | No. |
| ERG Code | 2P |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |
| Other information | |
| Passenger and cargo aircraft | Allowed with restrictions. |
| Cargo aircraft only | Allowed with restrictions. |

IMDG

| | |
|-------------------------------------|---|
| UN number | UN1950 |
| UN proper shipping name | AEROSOLS |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 2 |
| Subsidiary risk | 6.1 |
| Packing group | Not applicable. |
| Environmental hazards | |
| Marine pollutant | No. |
| EmS | Not available. |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Indéterminé.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Inscrit.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Oui |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Oui |
| Europe | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) | Oui |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Oui |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Oui |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire de la Nouvelle-Zélande | Oui |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Oui |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

| | |
|-----------------------------------|--|
| Date de publication | 05-Août-2016 |
| Version n° | 01 |
| Autres informations | CRC # 491G |
| Avis de non-responsabilité | L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Canada Co. ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co. |